

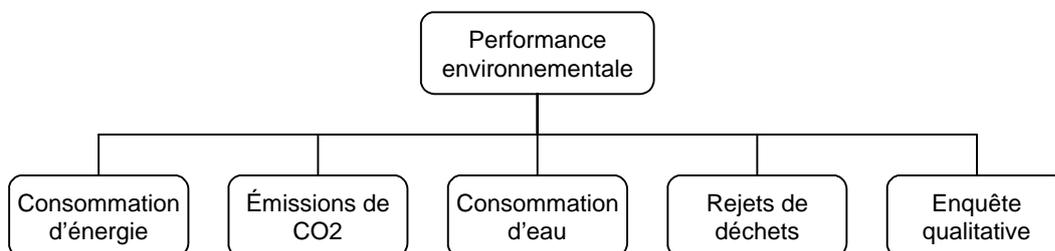


IPD développe un service d'analyse environnementale des immeubles pour les utilisateurs, les bureaux d'études et les investisseurs. Nous souhaitons inviter un groupe d'organisations leader ayant un intérêt spécifique sur l'environnement à participer à cette initiative.

Le Code de l'environnement a été lancé en 2008 au Royaume Uni en France et en Allemagne. Il introduit un nouveau standard global permettant de mesurer la performance environnementale des immeubles. Ce Code a généré un intérêt significatif à travers le monde entier avec près de 4500 copies téléchargées en provenance de 73 pays.

Compte tenu des contraintes exercées sur les entreprises pour démontrer leur implication sur ce sujet, le code de l'environnement et le service de mesure de la performance environnementale qui lui est associé sont un moyen de mesurer cette implication, de manière objective, par un benchmark indépendant.

Qu'est ce que la performance environnementale d'un immeuble ?



L'offre de service et de partenariat Eco-Ledger peut vous aider pour :

- Faire un état des lieux de votre parc immobilier et définir une stratégie
- Mettre en place des objectifs et suivre l'évolution de vos indicateurs
- Identifier et agir sur les immeubles ayant une mauvaise performance
- Faire les bons choix en termes d'achats, de vente ou de location.
- Répondre aux contraintes réglementaires et intégrer le risque environnemental
- Mieux gérer ses fournisseurs et répondre aux attentes de ses clients
- Réaliser des économies de charges
- Standardiser son information et faire du « reporting »
- Responsabiliser et donner des moyens d'action à ses équipes
- Communiquer en interne et vers l'extérieur
- Partager son expérience avec ses pairs

Partenariat Eco-Ledger "Saule" (pour les organisations ne souhaitant pas s'engager dans un service d'analyse)

- Adhésion au club IPD Eco-Ledger (deux sessions d'échanges / an)
- Plaquette présentant les principaux indicateurs environnementaux de l'année
- Présence du logo ou du nom de la société (site internet, plaquette, séminaires, présentations clients)
- Tarif « partenaire » pour trois personnes aux séminaires IPD France et pour deux personnes à la conférence annuelle IPD Occupiers à Londres

Service Eco-Ledger "Chêne" (pour les Utilisateurs et Investisseurs disposant de données environnementales)

- Rapport d'analyse comparative et outil interactif Eco-Ledger
- Bilan de santé environnemental (enquête qualitative, résultats intégrés dans Eco-Ledger)
- Présentation individuelle des résultats chez le contributeur
- Adhésion au club IPD Eco-Ledger (deux sessions d'échanges / an)
- Plaquette présentant les principaux indicateurs environnementaux de l'année
- Présence du logo ou du nom de la société (site internet, plaquette, séminaires, présentations clients)
- Tarif « client » pour trois personnes aux séminaires IPD France et pour deux personnes à la conférence annuelle IPD Occupiers à Londres



Tarification :

Tarification du partenariat Eco-Ledger "Saule" :

Tarification « Saule » : 7000 €/ an

Tarification du service Eco-Ledger "Chêne" :

4 000 € + 200 Ln (m² totaux) + 2000 Ln (nb imm) + 0,001 (m² totaux) + 50 (nb imm)

Frais de création de base la première année : + 2000 €

Offre « Fidélité » : 15% de réduction si engagement sur 3 ans (cumulable)

Offre « Certivéa » : Frais de création de base offert + 20% de réduction pour les sociétés engagées dans une démarche de certification (HQE, HQE Exploitation ou Exploitation) de leur parc immobilier.

Exemple pour 10 immeubles et 100 000 m², la première année, le coût du service se monte à 8 631 € au lieu de 13 508 €.

Bon de commande :

Nom : Prénom : Société :
Titre : Email : Tél. :

Je souhaite devenir contributeur d'IPD Eco-Ledger :

Formule « Saule » : Formule « Chêne » :

Offre (« fidélité », « Certivéa ») :

Forme de votre société : Raison sociale : N° de RCS :

Adresse du siège social :

Adresse à Paris si l'adresse du siège se situe à l'étranger :

Nombre d'immeubles à étudier : La surface totale à analyser :

Date :	Signature :	Cachet :
--------	-------------	----------

Ma signature atteste que j'ai pris connaissance des Conditions Générales de ventes ci-dessous.

Conditions Générales de vente

Frais de participation
Une facture incluant la TVA vous sera adressée à la réception de votre bon de commande.

Nota
Conformément à l'article 27 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978, vous aurez un droit d'accès aux données vous concernant.

Mode de règlement
Le règlement est payable à réception de la facture et peut être effectué par chèque ou virement.